

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS



Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...). L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

RÉUNION DU 29/03/2022

Président : M. MATILI

Présent(s) : MM. BAULAY - SUZAN

Article 18. - **Délégués Officiels.**

Conformément à l'article 19, alinéa 3, 4, 5 et 6 du R.S.G. du District des Hauts-de-Seine.

À partir des 1/4 de finale des délégués sont obligatoirement désignés et les frais sont à la charge du club visiteur

Journée 02 &03 AVRIL 2022

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
03/04/2022	VETERANS	D1	23429395	PC ASNIERES 11	CSM CLAMART FOOT 11	CSM CLAMART
03/04/2022	SENIORS	D1	23430374	VILLE D'AVRAY	STCLOUD FC 1	STCLOUD FC
03/04/2022	SENIORS	D2	23430684	COLOMBIENNE FOOT 3	ASNIERES FC 1	ASNIERES FC
03/04/2022	SENIORS	D 4	23430795	CHEMINOTS OUEST 1	VANVES STADE 1	2 CLUBS
03/04/2022	U 18	D 2	23431557	VILLENEUVE LA GAREN 1	CLICHY S/SEINE US 1	2 CLUBS
03/04/2022	U 18	D 3	23432178	GENNEVILLIERS CSM 2	CSM CLAMART	2 CLUBS
03/04/2022	U 16	D 2	23433653	NANTERRE ES 2	MONTRouGE FC 92. 2	2 CLUBS
03/04/2022	U 16	D 3	23433743	VILLE D'AVRAY	SEVRES FC .92 .1	2 CLUBS
03/04/2022	U 16	D 3	23433744	MEUDON AS 3	PLESSIS ROBINSON FC 2	2 CLUBS
02/04/2022	U 14	D 1	23428808	SURESNES JS 1	GENNEVILLIERS CSM 1	2 CLUBS
02/04/2022	U 14	D 4	23429103	GARENNE COLOMBES AF 2	STCLOUD FC 1	2 CLUBS

Journée du 01 & 03 AVRIL 2022

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
01/04/2022	SENIORS	FUTSAL	24079672	HOMENMEN France 1	BOULOGNE BIL AC 1	2 CLUBS
02/04/2022	SENIORS	FUTSAL	24079701	SCEAUX FC 1	CHATILLON FOOT SALLE 1	2 CLUBS
02/04/2022	SENIORS	FUTSAL	24079703	GENNEVILLIERS SOCCER1	ISSY LES MX FC 2	2 CLUBS
03/04/2022	SENIORS	FUTSAL	24079699	JABC 1	BOULOGNE BIL AC 1	2 CLUBS
03/04/2022	SENIORS	FUTSAL	24079698	FC ASNIERES FUTSAL 1	NEUILLY FC 2	2 CLUBS